

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU COMITÉ DU 17 OCTOBRE 2022DÉLIBÉRATION N° 22-48OBJET :

Actualisation du règlement intérieur du
Comité d'administration

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis au Centre de Conférences Étoile Saint-Honoré, 21-25 rue Balzac – Paris 8^{ème}, au nombre de cent-deux sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le dix octobre deux mille vingt-deux.

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. DURAND (Arnouville), DOUBLIC (Asnières-sur-Seine), CUBEAU (Attainville), HADJI-GAVRIL (Aubervilliers), BONTEMPS (Belloy-en-France), DAGONET (Béthemont-la-Forêt), PARENT (Bièvres), VILTART (Le Blanc-Mesnil), ROBIEUX (Bois d'Arcy), Mme MARIAUD (Bois Colombes), MM. BONNET (Bonneuil-en-France), KADI (Bonneuil-sur-Marne), TESSÉ (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), M. LEGENDRE (Bourg-la-Reine), Mme FALGUEYRAC (Boussy-Saint-Antoine), M. VALENTIN (Carrières-sur-Seine), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), MM. FERRE (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le Chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), RENAULT (Clichy-la-Garenne), Mme MAATOUGUI (Colombes), MM. CESARI (Courbevoie), DUFEU (Créteil), BONNET (Croissy-sur-Seine), Mme BRINGER (Deuil-la-Barre), M. STEMPLEWSKI (Domont), Mme MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), Mme de PAMELONNE (EPT Grand Paris Seine Ouest), M. LEDEUR (Ermont), Mme BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), MM. AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), Mmes CHAVANON (Fresnes), BODIN (Garches), MM. DRANSART (La Garenne-Colombes), AUBERT (l'Hay-les-Roses), PRIVÉ (Igny), Mme DELBOSQ (l'Île-Saint-Denis), MM. OTTAVI (Joinville-le-Pont), POURSIN (Jouy-en-Josas), Mmes DESCHIENS (Levallois-Perret), BOUY (Louvre), MM. BARNOYER (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), THOREAU (Mandres-les-Roses), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), PENEZ (Mitry-Mory), Mme DUDEK (Montfermeil), M. TSORBA (Montlignon), Mme BENATTAR (Montmagny), MM. TOURÉ (Neuilly-Plaisance), SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), MARTIN (Ormesson-sur-Marne), CHAZAN (Orsay et C.A. Paris-Saclay), CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois), CARRE (Pierrefitte-sur-Seine), FOISY (Le Plessis-Robinson), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), Mme MORPHEUS (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), COLLIGNON (Saulx-les-Chartreux et C.A. Paris Saclay), FORTIN (Sèvres), ALI KODJA (Stains),

Agence de régulation de l'énergie (Rungis),
013-200000433-20221017-22-18-DE
MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), Mme CULANG (Saint-Mandé),
Date de réception préfecture : 27/10/2022

GAUDUCHEAU (Vanves), BAILLY (Vaujours), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. VOLOVIK (Villaines-sous-Bois), CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), GREZE (Villeparisis), BEAUCHEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Mme BEAUMONT, déléguée titulaire de Boissy-Saint-Léger - M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy – M. KASSAMALY, délégué titulaire d'Épinay-sur-Seine – M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny – M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux – M. PECQUEUX, délégué titulaire et Mme HALLAF-ISAMBERT déléguée suppléante d'Ivry-sur-Seine – Mme FOURCADE, déléguée titulaire du Kremlin Bicêtre - M. SOIHILI, délégué titulaire de La Courneuve – M. LAFARGUE, délégué titulaire de Livry-Gargan - M. HERBILLON, délégué titulaire de Maisons-Alfort – M. DARAGON, délégué titulaire de Mitry-Mory – M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson – Mme RABIER, déléguée titulaire de Montrouge – M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France – M. LEROY, délégué titulaire du Rungis – M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud – M. BROCHE, délégué titulaire de Vaires-sur-Marne.

Ont donné pouvoir :

- M. CAMARA, délégué titulaire de Bondy à M. CARBONNELLE, délégué titulaire des Pavillons-sous-Bois,
- M. MARTINET, délégué titulaire de Gagny, à Mme DUDEK, déléguée titulaire de Montfermeil,
- M. KHANDJIAN, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves,
- M. SOIHILI, délégué titulaire de La Courneuve à M. MONNET, délégué titulaire de Saint-Denis,
- Mme RABIER, déléguée titulaire de Montrouge à Mme BELLARD, déléguée titulaire de Boulogne-Billancourt,
- M. COTTIN, délégué titulaire de Roissy-en-France à M. JOLY délégué titulaire d'Enghien-les-Bains,
- M. BERDOATI, délégué titulaire de Saint-Cloud à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux.

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20221017-22-48-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

À l'unanimité, a été élue comme secrétaire de séance, Mme Sophie DESCHIENS, vice-présidente, déléguée titulaire de Levallois-Perret.



LE COMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-8 et 5211-11-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant que l'article 170 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, codifié à l'article 5211-11-1 du CGCT, habilité les Syndicats mixtes fermés à organiser les réunions de leur organes délibérants en visioconférence,

Considérant que, dans le cas, le règlement intérieur doit fixer les modalités pratiques de déroulement de ces réunions,

Considérant que cette modification du règlement intérieur est par ailleurs l'occasion de l'adapter aux dispositions de l'ordonnance 7 octobre 2021 entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022,

Sur proposition du Bureau syndical,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article unique : Est approuvé le règlement intérieur du Comité d'administration du Syndicat ci-annexé.

Le Président du Syndicat,
JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Certifié exécutoire la présente délibération
transmise à M. le Préfet de la Région
Île-de-France, Préfet de Paris le
et publiée sur le site internet du Sigeif le
Le Président du Syndicat,
Jean-Jacques Guillet

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,
Christophe PROVOT
Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20221017-22-48-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Accusé de réception en préfecture
075-200050433-20221017-22-48-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022